

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1831>

Message des élus au CA de l'Inria

- ACTIVITE A L'INRIA -

Date de mise en ligne : jeudi 26 mai 2016

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Ce message a été envoyé au MESR et à tous les membres du CA de l'Inria le 25 mai 2016, ainsi que pour info à tous les personnels de l'institut.

Nous, élus du personnel au Conseil d'administration de l'Inria, faisons part de notre préoccupation quant à l'avenir de notre organisme, à la suite de l'annonce de l'annulation de crédits visant la recherche publique, dont 10 millions d'euros concernent le budget de l'Inria. Si la ponction de crédits devait se confirmer, elle nuirait gravement à l'équilibre financier de notre organisme, même si elle s'opère par prélèvement au fonds de roulement. En effet, contrairement à ce qui a été affirmé par les ministères de tutelle, le niveau du fonds de roulement de l'institut est insuffisant pour qu'une telle opération ne porte pas à conséquence. Celle-ci entamerait de manière significative le seuil prudentiel du fonds de roulement, eu égard au budget rectificatif n°1 relatif au budget 2016 voté à la séance du Conseil d'administration du 10 mars 2016 avec l'approbation des représentants des ministères de tutelle. Rappelons que l'Inria est déjà durement affecté par une réduction des postes de support et de soutien, inscrite dans son contrat d'objectifs et de performance, qui portera sur 80 postes en 5 ans. Le budget affecté à la masse salariale ne permet pas de financer le nombre d'emplois qui serait pourtant permis par le plafond. Ainsi, le budget 2016 prévoit seulement 1632 ETPT sous plafond alors que le plafond d'emploi s'élève à 1793 ETPT.

Mettre ainsi en danger les organismes de recherche serait porter atteinte à la capacité de recherche de notre pays et prendre des risques pour son avenir.

Comme l'affirme la motion votée au CNESER, "L'enseignement supérieur et la recherche publique ne doivent pas être sacrifiés au nom de l'austérité budgétaire. Ils ont besoin de moyens supplémentaires pour assurer leurs missions de service public." Des solutions sont possibles, par exemple réformer le Crédit impôt recherche afin de réaffecter des fonds à la recherche publique.

Christine Leininger et Edmonde Duteurtre, SNTRS-CGT
Philippe Mussi et Julien Diaz, SNCS-FSU
Laetitia Grimaldi, André Seznec et Éric Tannier, Sgen-CFDT